

## **Charte de Budoia pour l'action des Communes alpines dans l'adaptation locale aux changements climatiques**

### *Conscientes que*

les effets du changement climatique se manifestent dans les Alpes, avec des conséquences souvent dévastatrices, par des inondations, des flux de détritiques et des glissements de terrain, des avalanches, la fonte des glaciers et le dégel du permafrost, qui mettent en péril les habitations, les infrastructures et les activités économiques,

le changement climatique est l'un des principaux défis du siècle, et il engendrera un changement drastique pour la nature, l'homme et l'économie, surtout dans les Alpes,

dans les régions où les principes de gestion intégrée des risques sont déjà appliqués systématiquement, la capacité d'adaptation est plus élevée.

### *Considérant*

la Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements climatiques (UNFCCC) et ses dernières évolutions, en particulier les résultats des Conférences des Parties de Paris (COP21) et de Marrakech (COP22),

en particulier l'Accord de Paris, signé par 195 gouvernements parmi lesquels le gouvernement italien et l'Union européenne, qui s'appuie, pour atteindre ses objectifs, sur des réseaux de villes dans le monde entier, ainsi que les évolutions ultérieures enregistrées lors de la COP22 de la CCNUCC de Marrakech,

la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques de l'Union européenne adoptée par la Communication COM (2013) 216, et actuellement en cours d'examen par la Commission européenne,

la Stratégie nationale d'Adaptation aux Changements climatiques adoptée en Italie par Décret n° 86 du Directeur du Ministère de l'Environnement du 16 juin 2015,

le processus technique, en cours de définition, d'un Plan national d'adaptation aux changements climatiques en Italie.

*Considérant que*

la IX<sup>e</sup> Conférence alpine (Alpbach 2006) a adopté la « Déclaration sur les changements climatiques » *qui constate avec inquiétude que l'espace alpin est particulièrement affecté par les changements climatiques à l'échelle globale et souligne la nécessité de développer des stratégies et des activités appropriées à l'espace alpin pour que celui-ci puisse s'adapter aux conséquences des changements climatiques,*

la X<sup>e</sup> Conférence alpine (Évian, 2009) a adopté le Plan d'action sur le changement climatique dans les Alpes,

la XIII<sup>e</sup> Conférence alpine (Turin, 2014) a accueilli favorablement les « Orientations en matière d'Adaptation locale aux Changements climatiques dans les Alpes » et leur diffusion auprès des décideurs politiques au niveau local,

les Orientations fournissent des directives détaillées pour le développement et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation au niveau sub-national dans le cadre des politiques sectorielles importantes pour les Alpes, en suggérant qu'il *s'impose de poursuivre l'adaptation conformément au niveau régional pour créer une interface claire, qui permettra aux acteurs locaux et régionaux de communiquer et de coopérer efficacement,*

la XIV<sup>e</sup> Conférence alpine (Grassau, 2016) a adopté le Programme de Travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine et sa Déclaration, qui identifient les priorités de la coopération, notamment *Adopter des mesures de lutte contre le changement climatique,* en invitant les pays alpins à *accroître visiblement leurs efforts en matière d'adaptation au changement climatique.*

*Ayant pris acte*

des engagements volontairement pris par les acteurs non étatiques pour obtenir des résultats se référant aux engagements pour la réalisation des objectifs globaux, européens et nationaux en matière de changements climatiques,

du rôle de plus en plus important joué par les communes, par les villes, par le secteur privé et la société civile en vue de mettre en œuvre des politiques climatiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques au niveau territorial et local,

de la reconnaissance formelle globale, aux niveaux les plus élevés de la politique climatique européenne et internationale, de l'engagement concret des organismes non gouvernementaux, et en particulier des communes en ce sens, à travers des réseaux globaux de villes, de régions et d'entreprises et des initiatives volontaires, en particulier

du nouveau Pacte des Maires pour le climat et l'énergie en Europe, où il a été lancé à l'initiative de la Commission européenne parallèlement à COM(2008) 30 « *Deux fois 20 pour 2020 – L'opportunité du changement climatique pour l'Europe* », qui reconnaît l'utilité de la planification des mesures d'atténuation et d'adaptation pour créer une résilience du territoire face aux impacts des changements climatiques et à la sauvegarde et l'augmentation de la qualité de la vie des citoyens,

de la série de réunions de promotion des Orientations en matière d'adaptation locale aux changements climatiques dans les Alpes organisées par l'Association Alliance dans les Alpes Italie et promues par le Ministère de l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer à travers la Délégation italienne auprès de la Convention alpine, en collaboration avec le Secrétariat permanent de la Convention au cours de l'année 2017 dans quatre communes pilotes alpines.

*S'appropriant les objectifs de*

assurer la sécurité du territoire face aux impacts attendus des changements climatiques dans la région alpine à tous les niveaux administratifs, et en particulier au niveau le plus proche des espaces de vie des individus, selon le principe de la subsidiarité verticale,

assurer une qualité de vie élevée des citoyens, résidents et visiteurs du territoire alpin à travers des actions spécifiques,

promouvoir la résilience face aux changements climatiques globaux en tant que valeur pour le territoire, selon des méthodes conscientes des coûts et des bénéfices associés aux choix publics et privés de planification, d'investissement et d'utilisation des ressources spécifiques du territoire.

*Considérant en particulier*

les Statuts de l'Association Réseau de communes « Alliance dans les Alpes », qui rappelle les objectifs visant à réaliser une politique durable au niveau communal dans tous les secteurs d'activité de la Convention alpine à travers l'utilisation durable de la zone alpine et une collaboration continue entre les communes,

la nécessité de renforcer les capacités des entités de niveau local en accord avec le principe de subsidiarité, de mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces pour répondre aux phénomènes, à la vulnérabilité et à la capacité d'adaptation, et des décisions individuelles et collectives localisées sur le territoire.

*Vu et considéré tout ce qui  
précède,*

***Nous, Communes et Associations de Communes alpines (membres et non-membres du Réseau « Alliance dans les Alpes »), nous estimons fondamental d'adopter des stratégies d'adaptation au changement climatique et de lutter contre les facteurs qui en sont la cause, et nous engageons donc à***

mettre en œuvre des actions visant à évaluer les risques et opportunités potentiels des changements climatiques pour le territoire communal afin d'améliorer le degré de compréhension des impacts des changements climatiques au niveau local,

favoriser l'analyse et l'interprétation des politiques et mesures relevant des compétences de l'Administration communale, dans la perspective d'en évaluer la capacité à gérer et répondre efficacement aux impacts des changements climatiques, dans le but futur de parvenir à la rédaction



**Alleanza nelle Alpi – Italia**



Commune di Budoia

d'une « Stratégie locale d'adaptation » en accord avec les plans et stratégies d'adaptation et en synergie avec les autres instruments, plans et programmes de niveau régional, national et européen,

mettre en œuvre des mesures locales d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre des activités de planification relevant de l'Administration communale,

intensifier la coopération en vue de parvenir à une connaissance approfondie des risques et de rechercher des formes de collaboration avec d'autres communes, villes et entités au niveau régional, national, européen et international, afin de consolider les connaissances, les instruments et les expériences d'action concernant l'adaptation locale aux changements climatiques

promouvoir le débat public et augmenter la prise de conscience des citoyens, résidents et visiteurs s'agissant des risques et des opportunités liés aux changements climatiques au niveau local,

rechercher si possible des ressources opportunes pour mettre en œuvre ces activités, y compris à travers des projets et des financements à tous les niveaux,

expérimenter la mise en œuvre de mesures de résilience et l'inclusion de pratiques d'adaptation sectorielles et transversales dans les territoires des communes de montagne, à travers des actions pilotes qui peuvent aussi être coordonnées avec d'autres niveaux de gouvernement du territoire et du paysage,

poursuivre globalement l'objectif de faire des Alpes un territoire exemplaire dans le domaine de la prévention et de l'adaptation aux changements climatiques.

Budoia, le 24 juin 2017